

Association « Les Relais du Quartier 8 »
Association Loi 1901
Siège social : Club House Gymnase Rollinat
Rue Maurice Rollinat
19100 BRIVE-la-GAILLARDE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 18 février 2015

Le mercredi 18 février 2015 à 19h30, les fondateurs de l'association Les Relais du Quartier 8 se sont réunis en assemblée générale constitutive au Club House du Gymnase Rollinat, rue Maurice Rollinat 19100 Brive.

La feuille d'émargement signée met en évidence 11 personnes présentes :

AUDY Stéphane demeurant Rue Daniel de Cosnac à Brive (19100)
BLAVIGNAC Françoise demeurant 5, Chemin du Coteau de Malecroix à Brive (19100)
BREUIL Jean-Pierre demeurant 3, rue Schweitzer à Brive (19100)
CARIOU Jean-Marc demeurant 14, rue Denfert Rochereau à Brive (19100)
DEBRIEL Michel demeurant 7, allée Daniel de Cosnac à Brive (19100)
JOLY Véronique demeurant 12, rue Jean Monteil à Brive (19100)
MARCELIN Nadia demeurant 22, rue Emile Pagnon à Brive (19100)
MARTIN Marie-José demeurant 4, rue Henri Dunant à Brive (19100)
PEYRE-BROSSON Sandrine demeurant 4, rue Georges Duhamel à Brive (19100)
PRADAYROL Robert demeurant 8, Impasse Langevin à Brive (19100)
RABANET Michel demeurant 51, rue Georges Duhamel à Brive (19100)

Absent excusé car retenu par des engagements professionnels :
MASSOLLE Didier demeurant 28, rue André Maurois à Brive (19100)

L'assemblée générale désigne Jean-Pierre Breuil en qualité de président de séance et Sandrine Peyre-Brosson en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle aux membres présents qu'ils détiennent les projets de statuts depuis la réunion du 11 février 2015 en mairie.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association
- Présentation du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Désignation des premiers membres du conseil d'administration
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication

Enfin le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion, un débat s'instaure entre les membres.

Sandrine Peyre-Brosson fait observer que les statuts ne prévoient pas la possibilité de pouvoir, de représentation en cas d'absence d'administrateurs. Chacun en a conscience et valide cette non-représentation.

Les membres valident le nom de l'association proposé par Françoise Blavignac : Association Les Relais du Quartier 8.

Ils valident également l'adresse du siège social : Club House Gymnase Rollinat, Rue Maurice Rollinat.

Après quoi, plus personne ne demandant la parole, le président de séance met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

AUDY Stéphane demeurant Rue Daniel de Cosnac à Brive (19100)
BLAVIGNAC Françoise demeurant 5, Chemin du Coteau de Malecroix à Brive (19100)
BREUIL Jean-Pierre demeurant 3, rue Schweitzer à Brive (19100)
CARIOU Jean-Marc demeurant 14, rue Denfert Rochereau à Brive (19100)
DEBRIEL Michel demeurant 7, allée Daniel de Cosnac à Brive (19100)
JOLY Véronique demeurant 12, rue Jean Monteil à Brive (19100)
MASSOLLE Didier demeurant 28, rue André Maurois à Brive (19100)
MARCELIN Nadia demeurant 22, rue Emile Pagnon à Brive (19100)
MARTIN Marie-José demeurant 4, rue Henri Dunant à Brive (19100)
PEYRE-BROSSON Sandrine demeurant 4, rue Georges Duhamel à Brive (19100)
PRADAYROL Robert demeurant 8, Impasse Langevin à Brive (19100)
RABANET Michel demeurant 51, rue Georges Duhamel à Brive (19100)

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les membres du Conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3^{ème} délibération : Les membres du Conseil d'administration donnent pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication à Michel Rabanet.

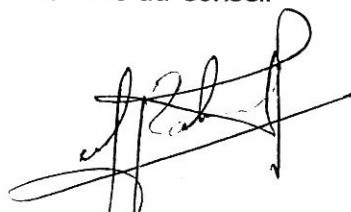
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du Conseil d'administration.

Fait à Brive, le 20 février 2015

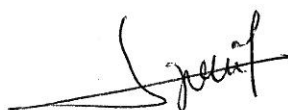
Michel Rabanet,

Membre du Conseil



Jean-Pierre Breuil,

Président de séance



Stéphane Audy

Membre du Conseil

